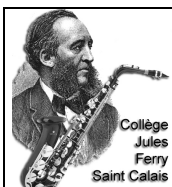


PROCES-VERBAL
de la Séance n° 1 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019
du lundi 1^{er} octobre 2018

| NOM DU TITULAIRE | PRESENT | ABSENT | EXCUSE | SUPPLEANT |
|---|-----------------------|--------|--------|-----------|
| Présidente Mme LE GOURRIELLEC Sylvie | X | | | |
| Administration Mme BRECHE-COLOMBE Eva M. DECRON Mikaël Mme CARRÉ Lisa (invitée) | X X | | | |
| Représentant de la collectivité de rattachement M. LEMENER Dominique Mme LELONG Françoise | X X | | | |
| Représentant de la communauté de communes Mme JUMERT Annie (sans voix délibérative) | X | | | |
| Représentant de la Commune siège de l'établissement Mme LEDIEU Micheline | X | | | |
| Personnalités qualifiées M. JAN Michel Mme KEMP Catherine | X | X | | |
| Représentants des Personnels : Enseignement et d'Education Mme LAUR Alexandra Mme COLIN Laureline Mme DELVALLEE Marie-Pierre Mme MIDY Guénaëlle Mme GILLET Maud Mme ALLEGRE Claude | X X X X X | X | | |
| Représentants des Personnels : ATTE M. COURTEMANCHE Didier Mme MERCIER Nathalie | X | X | | |
| Représentants des parents d'élèves et des élèves parents d'élèves Mme LOUBEJAC Cécile Mme NICOLAS Isabelle Mme TESSIER Séverine Mme LANDEMAINE Alexandrine Mme FRESLON-LAUNAY Sandra M. CAULIER Franck élèves Mme CAULIER Diane M. LEROSIER Noa Mme LAMBRET Odile (agent comptable) | X X X X | X X | | |

Destinataires : classeur C.A. - Membres du C.A. - IA (en 2 ex) - Conseil Général - Préfecture.



COLLÈGE JULES FERRY
10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS
Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

PROCES-VERBAL
de la Séance n° 1 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019
du lundi 01/10/2018

Le quorum étant atteint, Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Principale du collège, Présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17h31.

Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Présidente du Conseil d'Administration, désigne Madame Eva Brèche-Colombe, comme secrétaire de séance.

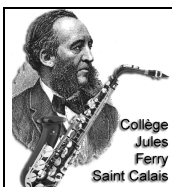
La séance est levée à 19h07.

La Secrétaire de séance,

Eva BRECHE-COLOMBE

La Présidente de séance,

Sylvie LE GOURRIELLEC



Adoption du Procès-Verbal 2018 :

Le procès-verbal du conseil d'administration du lundi 25 juin 2018 n'est pas adopté. Il est noté une faute de frappe (un tiret devant la somme appelant à confusion avec une somme négative) dans affaire financière page 8 paragraphe 5 :

- **-200€** pour les frais de réceptions (Accueil café parents 6èmes/pot fin d'année/ Fête/ Vernissage).
- **-350€** pour l'achat du logiciel Pronote EDT

Après rectification

- **200€** pour les frais de réceptions (Accueil café parents 6èmes/pot fin d'année/ Fête/ Vernissage).
- **350€** pour l'achat du logiciel Pronote EDT

- Adoption du dernier procès-verbal après modification à l'unanimité

Votes exprimés :

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

Adoption de l'Ordre du Jour :

Une modification est apportée à l'ordre du jour : dans les affaires administratives, les bilans financiers de FSE et de l'Association sportive ne seront pas présentés car l'assemblée générale de l'AS ne s'étant pas encore déroulée. De plus, il est rajouté après DBM pour info, adoption de la liste d'achats prévus au titre de la subvention d'Etat pour « Devoirs Faits ».
L'ordre du jour après modification est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Adoption du dernier procès-verbal
- Adoption de l'Ordre du Jour
- Désignation du secrétaire de séance

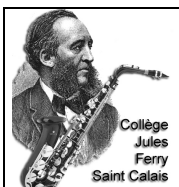
A- Affaires administratives :

- Mise à jour PPMS

B- Affaires financières :

- Bilan des voyages de Mai à juin 2018
- Sorties de novembre à décembre 2018
- Adoption liste d'achats prévus au titre de la subvention « Devoirs faits »
- Décisions Budgétaires Modificatives pour information et vote

C- Questions diverses :



Collège
Jules
Ferry
Saint Calais

COLLÈGE JULES FERRY

10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS

Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

Questions aux représentants du département, du collège et de la Commune Siège de l'Etablissement.

A- Affaires administratives :

1. Mise à jour PPMS :

Mme la Gestionnaire explique que l'alerte ne se fait plus de manière orale mais par la diffusion d'un message préenregistré diffusé par des hauts parleurs dans tout l'établissement. Ce message peut être déclenché à partir de boîtiers installés dans plusieurs lieux répartis dans l'établissement. La mise à jour du PPMS concerne également la liste des nouveaux personnels intégrant ce dernier.

Mme Loubejac représentante des parents d'élèves note que le portillon permettant l'accès au collège est en permanence ouvert. Elle souligne que toute personne étrangère à l'établissement peut pénétrer dans ce dernier.

Madame la Présidente du conseil d'administration demande l'adoption des mises à jour du plan de mise en sûreté du collège Jules Ferry.

OBJET DE LA DELIBERATION : Adoption

Votes exprimés :

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

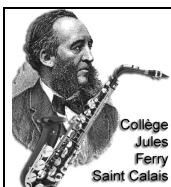
Arrivée de Mme Jumert à 17h43.

B- Affaires Financières :

1. Décisions Budgétaires Modificatives pour information

Mme la Gestionnaire explique que les différentes DBM concernent :

- ✓ la régularisation des recettes et des dépenses pour les voyages : Suite à la réalisation des sorties et voyages de mai à juin 2018 il convient afin d'obtenir un équilibre budgétaire, de valider l'affectation des différents moyens de financement, sans toutefois modifier le montant de la participation des familles voté lors du Conseil d'Administration n°2 du 6 novembre 2017, suivant le tableau joint, la ventilation de la Subvention Globalisée (crédits éducatifs), de la subvention de Fonctionnement
- ✓ Le remboursement des trajets de la piscine par la municipalité de Saint Calais ainsi que du département pour le transport des élèves à Formasathe
- ✓ L'ouverture au budget de la ligne « Devoirs faits ».



Collège
Jules
Ferry
Saint Calais

COLLÈGE JULES FERRY

10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS

Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr

2. Liste d'achats prévus au titre de la subvention « Devoirs faits »

Mme la Principale énonce qu'après concertation avec l'équipe enseignante et Mme Colin coordinatrice du dispositif « Devoirs Faits » il a été convenu de la liste d'achats au titre de la subvention d'Etat dans le cadre des devoirs faits.

Arrivée de Mme Lelong à 18h02

Mme Loubejac demande avant l'adoption de la liste la traduction en français de « paper board ».

OBJET DE LA DELIBERATION :

Adoption

Votes exprimés : - POUR : 16
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0

– D.B.M. pour vote

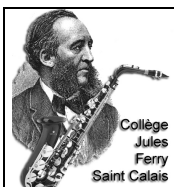
Mme la Gestionnaire précise que cela concerne le virement entre deux services (ALO et OPC) pour l'achat du tracteur-tondeuse, (bien immobilisable) préalablement ouvert au budget suite à un prélèvement sur fond de réserve.

Arrivée de M. Le Mener à 18h12

OBJET DE LA DELIBERATION :

Adoption

Votes exprimés : - POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS, BLANCS, NULS : 0



C- Questions diverses :

Pour Le Conseil Départementale :

- 1ère question : en cas de retard des bus scolaires sur le parking, qui est responsable des élèves pendant l'attente ? Qui est prévenu ? En cas d'impossibilité de mettre un bus de « secours », quel dispositif est mis en place pour le retour des élèves chez eux ?

Les transports sont sous l'égide de la région des Pays de la Loire, un contact est possible vers le responsable dont les coordonnées ont été transmises par Mme la Présidente du Conseil d'Administration.

- 2ème question : lors de la délibération du 15 décembre 2017, la Commission Réussite Educative et Citoyenneté du Conseil Départemental a arrêté une planification de travaux pour rénover et moderniser le collège Jules Ferry à hauteur de 4 000 000 euros. Peut-on avoir plus d'informations concernant la nature des travaux envisagés ?

Le programme départemental défini en séance plénière a été donné par Mme Lelong :

Début du dialogue : fin 2018

Début des travaux : Avril 2020

Livraison partielle des travaux : Septembre 2020

Livraison des travaux : Septembre 2021

Les travaux intègrent des places d'internat et ainsi que l'accessibilité.

Pour le Collège :

1. - 1ère question : Sur quels critères sont nommées les personnalités qualifiées convoquées au CA ?

Mme la Présidente répond que dans les établissements où les membres de l'administration sont au nombre de trois, il faut pour équilibrer l'ensemble des membres siégeant au Conseil d'Administration deux personnalités qualifiées dont une nommé par l'inspecteur d'académie et la second par la collectivité de rattachement. (Source : www.educ.gouv)

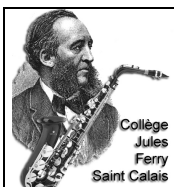
2. - 2ème question : Le Collège a-t-il reçu la subvention de la Municipalité, évoquée au dernier CA concernant le transport des élèves à la piscine de Bessé-sur-Braye pour 2017-2018 ? Et quel en est le montant ?

Mme la Présidente répond que le remboursement concerne le transport à hauteur de 219€, les entrées de la piscine étant gratuites. (Voir DBM n°4 pour information)

3. - 3ème question : Le cartable d'un élève pour une journée complète a été pesé : 8 kg. Existe-t-il une réglementation concernant le poids des cartables ?

Mme la Présidente bien que consciente de la problématique qui relève de la santé publique explique qu'il n'y a aucune réglementation en la matière.

L'établissement a une politique qui consiste à garder des manuels scolaires en fond de classe et que chaque élève dispose d'un casier où il peut se soulager du poids de son cartable pour la demi-



journée. Le doublement des séries de livres (avec une priorité pour les sixièmes) est en cours (en fonction des dotations financières de l'Etat).

Pour la Municipalité :

- **Remerciements** : les Parents d'élèves remercient la Municipalité pour avoir peint en rouge les passages piétons devant le Collège et le Cabinet Médical. Nous avons constaté que la peinture a été réalisée aussi sur les passages piétons aux abords de tous les établissements scolaires de Saint-Calais, ce qui a permis de gagner un peu en visibilité de jour.

4. - **1ère question** : Au cours d'une entrevue informelle lors de la fête du collège en juillet 2018, en présence d'un parent d'élèves élu et de Joël Parant, Conseiller Municipal Adjoint, Dominique Le Mener a aimablement proposé de mettre à disposition de la ville de St Calais les compétences des services voirie du Conseil Départemental pour la sécurisation du passage piétons en face du Cabinet Médical, notamment en termes d'éclairage.

La seule condition est que la commune de Saint-Calais en fasse la demande auprès du Conseil Départemental. Est-ce que la demande a été faite ?

Mme Ledieu représentante de la municipalité déclare que la demande de l'éclairage a été faite. Mme Lelong ajoute que des panneaux lumineux, signalant le passage piéton, seront posés de chaque côté de ce dernier pour le sécuriser.

5. - **2ème question** : concernant le passage piéton devant le collège, peut-on bénéficier en plus de l'installation d'un ralentisseur, comme devant le Lycée Professionnel ?

Mme Ledieu répond que cela n'est pas prévu pour le moment au budget de la municipalité 2018.

6. - **3ème question** : va-t-il réellement être déplacé comme évoqué lors du dernier CA du 25 juin 2018 ?

Mme Ledieu répond qu'il ne va pas être déplacé car il est très bien situé. En effet, il se trouve devant le portail accueillant les élèves au collège. Les représentants des parents d'élèves précisent que c'est la place de stationnement qui jouxte le passage piéton qui gêne fortement la visibilité des automobilistes.

7. - **4ème question** : dans le cas où la piscine de Saint-Calais ne serait pas en état de recevoir les collégiens en juin 2019, la Municipalité envisage-t-elle de reconduire sa subvention ?

Mme Ledieu répond que cela n'est pas prévu pour le moment au budget de la municipalité 2019 (celui ci n'a pas été voté).